



Display Dynamic Advertising for Publishers

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Applicables aux éditeurs sur la plateforme GO ADS

ENTRE :

Le site internet www.go-ads.fr est édité par la société **ADVERTISE ME**, société à responsabilité limitée au capital de 6 375 Euros, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 503 747 040, domiciliée, pour le besoin des présentes, en son établissement situé 1198 avenue Maurice Donat BAT A à Mougins 06250.

Représentée par Monsieur Philippe KLOCHENDLER, co-gérant, dûment habilité à cet effet.

ci-après dénommée « GO ADS »

D'une part,

ET :

La société / l'association / le particulier âgé de plus de 18 ans mentionné dans le formulaire d'inscription, et ce sous réserve de l'acceptation de sa candidature par ADVERTISE ME dans les conditions visées ci-après.

Ci-après désigné l' "EDITEUR"

D'autre part,

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société ADVERTISE ME met à la disposition de ses EDITEURS les services proposés par la solution GO ADS.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont la propriété de la société ADVERTISE ME. En conséquence, toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction ou utilisation, totale ou partielle, sur tout support actuel ou futur, des présentes à des fins autres que celles visées par les présentes, est soumise à l'autorisation préalable de la société ADVERTISE ME.

Etant préalablement exposé :

ADVERTISE ME, éditeur de la solution GO ADS, exploite et gère un service de programmes publicitaires basé sur un site internet à l'adresse <http://www.go-ads.fr>

GO ADS met en contact les annonceurs et les éditeurs disposant d'un contenu et d'une audience complémentaire.

1 – DEFINITIONS

Dans le cadre des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, les mots et expressions suivantes auront le sens qui leur est donné par les définitions ci-après développées.

Outil de tracking : Logiciel, accessible de façon privée et disponible en permanence à l'adresse www.go-ads.fr, permettant la comptabilisation des données de connexions vers le site internet de l'annonceur ou vers son offre dérivée. Ceci permet d'établir le montant des prestations dues par l'ANNONCEUR et les prestations dues par GO ADS à EDITEUR

Editeur : Editeur de services ou de contenu en ligne sur Internet, propriété d'une personne physique ou morale ayant accepté les conditions générales d'utilisation, lui permettant de présenter sur son site ou tout autre support publicitaire lui appartenant, des liens vers le site de l'annonceur ou son offre dérivée et d'être rémunéré à ce titre par ces derniers ;

Annonceur : Editeur de services ou de contenu en ligne sur Internet, propriété d'une personne physique ou morale, ayant souscrit ou pouvant souscrire une campagne publicitaire auprès de GO ADS.

Internaute : Personne physique ou morale connectée au réseau Internet et l'utilisant pour réaliser des opérations, interactives ou non, telles que la consultation de sites, l'échange d'informations, ou la réalisation d'actes commerciaux tels que des achats de produits ou de prestations de service.

Campagne publicitaire : Ensemble des prestations offertes aux ANNONCEURS et aux EDITEURS par GO ADS, régie par l'ordre d'insertion, consistant dans le droit à l'accès et à l'utilisation de L'OUTIL DE TRACKING par les ANNONCEURS, et la prestation de facturation et de recouvrement par GO ADS des sommes dues par les ANNONCEURS.

Balises et Tag : Les balises et tag permettent aux sociétés de publicité en ligne de collecter des données et de servir de la publicité sur des sites internet via une communication entre un adserver et un navigateur internet. Une balise est une image transparente qui est placée sur une page. Un tag est un petit bout de code qui est lancé par le navigateur internet.

Cookie: Un cookie est un petit fichier texte qui est stocké dans le navigateur internet par un site internet ou un serveur. En sauvegardant l'information au sein d'un cookie, les sites internet et les serveurs peuvent se souvenir des préférences ou reconnaître les navigateurs d'une visite à une autre, ou encore d'un site web à un autre.

Publicité basée sur les centres d'intérêt: La publicité basée sur les centres d'intérêt utilise des informations collectées sur de multiples sites web pour prédire les préférences des utilisateurs et pour montrer des publicités qui sont probablement le plus proche des centres d'intérêts de ces utilisateurs. Par exemple, si un utilisateur visite un site de voyage, il pourra voir des publicités relatives aux voyages mentionnés sur un autre site. GO ADS offre aux internautes le choix quant au cadre d'utilisation de ce type de publicité sur la plateforme GO ADS.

2 - OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles l'éditeur souscrit aux Services de GO ADS

3 - CREATION DU COMPTE ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Modalités de participation :

L'acceptation des présentes Conditions Générales se fait lors de la création du compte EDITEUR. A ce titre, l'EDITEUR est invité à lire et à accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation, matérialisées par une case à cocher «J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales».

La validation électronique des présentes Conditions Générales d'Utilisation puis du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales qui lui sont opposables dès cet instant.

L'inscription est gratuite et peut être résiliée à tout moment. Elle consiste simplement à créer un compte au moyen du formulaire en ligne prévu à cet effet (en sélectionnant «je m'inscris»). Il est de la responsabilité de ce dernier de s'assurer que les données personnelles permettant de l'identifier sont exactes et complètes. Les identifiants et mots de passe attribués à l'EDITEUR sont strictement personnels et confidentiels et relèvent de sa seule responsabilité.

Il est en conséquence seul responsable du maintien de la sécurité de son compte et de ses identifiants d'accès et ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de GO ADS en cas d'utilisation frauduleuse de son compte, de sorte que toute connexion/opération effectuée via le compte EDITEUR sera réputée effectuée par lui, GO ADS déclinant toute responsabilité en cas d'utilisation des services par un tiers au moyen des codes personnels de l'EDITEUR.

GO ADS se réserve le droit d'accepter ou non un site si nous estimons que son contenu ou encore son trafic ne correspond pas à notre charte de qualité.

L'acceptation des conditions générales d'utilisation énoncées ci après implique le respect des lois, règlements et usages régissant la publicité et Internet. Les conditions générales de vente et les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, et validés par les deux parties après acceptation ou après un commandement d'acceptation resté sans effet sous 48 heures. Ces modifications sont sans incidence sur les opérations en cours et les offres émises.

4 - MISSION GO ADS

La société ADVERTISE ME, éditeur de la solution GO ADS, a développé et commercialise une solution publicitaire pour le compte de ses propres clients ("ANNONCEUR") à destination de tout éditeur de sites internet, désireux d'augmenter les revenus du site concernée.

L'EDITEUR mandate GO ADS à l'effet de mener les actions d'installation de la solution GOADS sur un ou plusieurs Sites Internet dont il est propriétaire, de transmettre et vendre des publicités et des contenus via la solution GO ADS.

5 - OBLIGATIONS GO ADS

5.1. GO ADS s'engage à fournir les éléments techniques nécessaires à l'EDITEUR aux fins d'intégration sur son Site Internet.

5.2. GO ADS s'engage à transmettre et vendre des publicités et des contenus via la solution GO ADS sur le/les Site(s) Internet de l'EDITEUR.

5.3. GO ADS s'engage à laisser l'EDITEUR libre de créer les emplacements qu'il souhaite monétiser sur son/ses sites ou applications directement depuis le backoffice de la solution GOADS.

5.4. GO ADS s'engage à fournir à l'EDITEUR un Backoffice lui permettant de consulter les données de la CAMPAGNE PUBLICITAIRE fournies par GO ADS sur son/ses sites sur lequel(les) il a intégré la solution GO ADS.

5.5. GO ADS ne garantit pas l'absence d'aléas techniques ou d'interruption momentanée. En cas de problème de cette nature, GO ADS devra tenir informé l'EDITEUR dans un délai maximum de 24 heures. Eu égard à la gratuité des Services, l'EDITEUR reconnaît et accepte expressément que la société ADVERTISE ME ne pourra être tenue responsable de tout préjudice éventuel susceptible de

résulter de toute modification, suspension ou interruption des Services et ne pourra faire l'objet de réclamations ou de poursuites.

5.6. L'EDITEUR aura le droit, à tout moment, de demander le retrait de toute campagne publicitaire mise en place par GO ADS qu'il estime contraire à ses intérêts ou inappropriée, sous réserve d'en aviser GO ADS par email avec accusé de réception, celle-ci s'engageant à retirer la campagne dans un délai de vingt quatre (24) heures.

6 - CONDITIONS FINANCIERES

6.1. GO ADS partage les revenus issues de la publicité avec les EDITEURS.

6.2. GOADS met à disposition, au travers de son OUTIL DE TRACKING, un tableau de bord permettant à l'EDITEUR de suivre ses revenus en attente de validation. Les revenus en attente de validation correspondent au comptage réalisé par l'OUTIL DE TRACKING de référence GO ADS tandis que les revenus facturables désignent les actions comptabilisés par les ANNONCEURS (agences média, conseils, annonceurs en direct et autres partenaires).

6.3. Les différentes options offertes par GO ADS pour la rémunération des EDITEURS sont les suivantes :

1°) Rémunération au CPM (coût pour mille) : Un EDITEUR diffuse le message publicitaire d'un annonceur GO ADS auprès d'internautes abonnés ou visiteurs de son site. Le « prix au CPM » correspond au coût pour l'acheminement de la publicité vers mille internautes.

2°) Rémunération au CPC (coût par clic) : Un EDITEUR diffuse le message publicitaire d'un annonceur GO ADS auprès d'internautes abonnés ou visiteurs de son site. Le « prix au CPC » correspond à l'action de cliquer sur la publicité et d'être redirigé sur le site de l'ANNONCEUR, étant entendu que la page du site de l'ANNONCEUR doit être totalement chargée pour que le clic soit comptabilisé.

3°) Rémunération au « CPL » (coût par formulaire) : Le "prix au formulaire" correspond à l'action effectuée par un internaute de remplir tout type de formulaire d'inscription, d'ouverture de compte, de saisie de coordonnées personnelles ou de toute autre opération réalisée en ligne.

Chaque mois, un rapprochement est effectué entre les deux modes de comptabilisation afin de confirmer les actions soumises à facturation.

L'interface mise à disposition de l'EDITEUR permettra de générer un appel à facturation (AAF) servant de base à l'édition de la facture définitive.

6.4. Les paiements sont effectués par virement dans un délai de 45 à 60 jours à partir du jour de l'émission de la facture.

Un seuil minimal de 100€ est fixé pour l'édition et l'envoi d'une facture par l'EDITEUR.

Au-dessous de ce seuil, aucune commission ne sera payée par ADVERTISE ME.

6.5. Le paiement de l'éditeur se fera au choix de celui-ci, c'est-à-dire par chèque ou directement versé sur le compte bancaire de l'éditeur. Le règlement des commissions est conditionné à la réception du paiement des annonceurs par GO ADS.

L'attention de l'EDITEUR est spécialement attirée sur le fait qu'en cas de défaillance d'un annonceur (non paiement par l'annonceur des sommes dues), le paiement des commissions par GO ADS sera subordonné au règlement, amiable ou contentieux, de la dette de l'annonceur à l'égard de GO ADS.

Par ailleurs, si l'EDITEUR est également annonceur, et débiteur à ce titre à l'égard de GO ADS, le paiement par GO ADS des commissions dues à cet EDITEUR sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l'EDITEUR serait redevable à l'égard de GO ADS en sa qualité d'annonceur.

6.6. L'EDITEUR est tenu de soumettre à GO ADS par écrit dans un délai de 30 jours, toute contestation qu'il pourrait formuler au sujet des commissions versées.

Dans l'hypothèse où l'EDITEUR ne réclamerait pas le versement de ses commissions dans les 12 mois suivant le 1er appel à Facture, l'EDITEUR sera réputé avoir abandonné sa créance vis-à-vis de GO ADS.

7- OBLIGATIONS DE L'EDITEUR

7.1. Dans le cadre de l'exécution des présentes, le Client déclare détenir l'intégralité des droits lui permettant de représenter, d'utiliser, d'exploiter, de reproduire ou de modifier le site Internet concernée par la souscription des Services proposés par GO ADS. Le Client s'engage ainsi à ne pas transmettre ou divulguer à quelque titre que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, à toute personne physique ou morale, les applications, les codes d'accès, qui lui seront fournis par ADVERTISE ME, lesquels demeurent la propriété entière et exclusive de ADVERTISE ME.

7.2. L'EDITEUR déclare exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, et notamment le droit du travail et de la sécurité sociale, les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles ainsi que, plus généralement, l'ensemble de la réglementation en vigueur telle que le code civil, le code des postes et des communications électroniques, le code de commerce et la réglementation de la commission nationale informatique et libertés.

7.3. L'EDITEUR s'engage à ne pas mettre en place sciemment ou intentionnellement des «robots» ou «spiders» sur un Site Internet dans le but d'augmenter les revenus artificiellement qu'il tire de la solution GOADS. L'éditeur reconnaît que toute tentative de violation des présentes clauses sera considérée comme une preuve de fraude manifeste et avérée pouvant donner lieu à la résiliation inconditionnelle du présent accord et à la résiliation de son compte, entraînant de fait le non-paiement des commissions

7.4. Engagement d'exclusivité : L'EDITEUR reconnaît et s'engage, aussi longtemps qu'il bénéficiera d'un compte EDITEUR actif sur GOADS, à ne pas souscrire auprès d'autres solution des services concurrents ou comparables. En cas de non-respect de la présente obligation, ADVERTISE ME se réserve la possibilité de dénoncer le présent contrat et de fermer le compte Client, outre son droit à poursuivre l'indemnisation de son entier préjudice.

7.5. L'EDITEUR s'engage à coopérer avec GO ADS afin d'auditer le trafic et d'obtenir des données comportementales et sociodémographiques sur les visiteurs du site Internet sur lequel la solution GO ADS a été installé.

Le Client donne expressément à la société ADVERTISE ME le droit de collecter des données anonymement sur le Site Internet sur lequel la solution GO ADS est installée et ce afin de suivre ou cibler l'audience du site. ADVERTISE ME a également le droit de collecter tout type de données Utilisateurs sur la solution GO ADS dès lors que l'Utilisateur a accepté les Conditions d'utilisation de la Solution GO ADS.

7.6. L'EDITEUR autorise ADVERTISE ME à placer le nom et/ou le logotype de l'EDITEUR sur le site Internet de GO ADS et sur les outils marketing de ADVERTISE ME aux fins de promotion des services proposés par la société ADVERTISE ME, exclusivement et sous réserve d'en préserver l'intégrité et lui confère à cet effet et dans cette limite une licence portant sur les droits de propriété intellectuelle concernés.

ADVERTISE ME s'engage à ce que cette marque et ce logo soient utilisés dans le respect de leur proportion, de leur graphisme et de leurs couleurs, sauf accord préalable de l'éditeur.

Le Client autorise également ADVERTISE ME à publier dans la presse l'appartenance de son site Internet à son réseau de partenaires.

8 - RESTRICTIONS D'USAGE

Les Services sont exclusivement destinés aux EDITEURS dont le Site Internet n'entre pas dans la catégorie d'applications licencieuses ou prohibées telles que les sites internet à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, négationniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui, les sites possédant un caractère érotique, pornographique ou pédophile, les sites incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre et d'une manière générale tout site dont le contenu porte atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et susceptible de constituer une violation des dispositions légales ou réglementaires.

9 - PROPRIETE DE ADVERTISE ME

ADVERTISE ME reste propriétaire des Services, de la Documentation technique, des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur tous les éléments de conception des Services qu'ils soient graphiques ou techniques et de la solution GO ADS dans son ensemble.

L'EDITEUR s'interdit en conséquence de reproduire sous quelque forme que ce soit, de manière directe ou indirecte, les éléments visés à l'alinéa précédent et plus généralement d'utiliser ou exploiter ces éléments autrement que dans le cadre des droits concédés par le biais des présentes sans l'accord écrit et explicite de ADVERTISE ME.

10 - LIMITATIONS DE RESPONSABILITES

10.1. GO ADS ne garantit aucunement à l'EDITEUR un volume minimum de commission ou plus généralement un certain degré de réussite, concernant les campagnes publicitaires proposées à la diffusion sauf prestation particulière dont la nature, la durée, la rémunération et toute information relative à cette dernière seront définies entre l'EDITEUR et GO ADS et acceptées dans les termes d'un bon de commande, d'un ordre d'insertion ou d'un email en provenance de ADVERTISE ME.

10.2. L'EDITEUR ne garantit pas à GO ADS un certain degré de réussite, concernant les campagnes publicitaires.

10.3. L'EDITEUR ne garantit pas l'absence d'aléas techniques ou d'interruption momentanée. En cas de problème de cette nature l'EDITEUR devra tenir informé GO ADS dans un délai maximum de 24 heures. L'EDITEUR ne pourra faire l'objet de réclamations ou de poursuites.

11 - DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Le contrat pourra être résilié à tout moment par GO ADS moyennant un préavis de 30 jours à la suite de quoi GO ADS sera déchargée de toute obligation vis à vis de l'éditeur.

L'éditeur peut résilier son contrat avec effet immédiat (sauf conditions particulières conclues entre GO ADS et l'éditeur), dans ce cas, il devra cesser tout accès au service et supprimer les liens vers les sites concernés.

En cas de résiliation par l'éditeur, les sommes qui lui sont valablement dues par GO ADS lui seront alors reversées.

En cas de non-respect des présentes conditions générales ou des conditions particulières, les parties pourront résilier le contrat de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

12 - NON SOLLICITATION

L'EDITEUR s'engage, pendant toute la durée du Contrat et un (1) an après son échéance, sauf accord écrit préalable de ADVERTISE ME, à ne pas solliciter directement ou indirectement tout collaborateur de ADVERTISE ME ayant directement ou indirectement participé à l'exécution du Contrat.

En cas de violation du présent Article, ADVERTISE ME pourra prétendre auprès du Client à une indemnité à titre de clause pénale, fixée à un montant égal à un (1) an de rémunération nette du collaborateur concerné, auquel s'ajouteront la totalité des coûts engagés par ADVERTISE ME pour remplacer le collaborateur concerné.

13 - DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit applicable au Contrat est le droit français.

A défaut d'accord amiable, toute contestation en cours ou en fin de convention sur l'interprétation ou l'exécution du Contrat sera soumise par la partie la plus diligente au Tribunal de Commerce de Grasse, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.